

# LIMITES ET COMPETENCES EN MER

ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE (188+12 milles nautiques)

EAUX INTERIEURES

(de 0 à n milles nautiques)

MER TERRITORIALE

(12 milles nautiques, à partir des lignes de bases)

ESTRAN  
ZONE INTERTIDALE

Ligne de base droite (théorique)  
à partir de laquelle sont  
calculées (quand elles existent)  
les limites de la mer territoriale et économique

Point de départ = point émergé le plus éloigné

ZONE INCONSTRUCTIBLE

Loi littoral 100 m

Responsabilité du maire en matière de baignade

300 m

COMPETENCES

RESPONSABILITES

MAIRE

Baignade  
Urbanisme

PREFET MARITIME

Compétences circulation maritime  
et balisage

PREFET DE DEPARTEMENT

Compétences chasse  
sur le domaine public maritime

PREFET DE REGION

Compétences pêche et  
ressources halieutiques

PREFET MARITIME

Circulation maritime  
et sécurité maritime

PREFET DE DEPARTEMENT

Compétences de gestionnaire du DPM - Extractions de matériaux.  
- Occupation du domaine (corps morts fixes, mouillages, cales...)  
NB : la faune et la flore n'appartiennent pas au DPM.

LIMITES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (sol et sous-sol de la mer)

